

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

votants : 27

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL -
AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2024**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 30 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse
BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge
DELAVALLEE, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Fleur GOSSELIN qui a
donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Cédric COQUELIN
qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui
a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Lucie CLOUARD qui
a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel
CAILLOT qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Abdellah LHESSANI a été nommé Secrétaire de
Séance.

Il convient d'affecter les résultats de clôture constatés au CFU
2024 soit :

- section de fonctionnement : 1 392 276,35 €,
- section d'investissement : 82 569,57 €.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de
prendre également en compte les restes à réaliser (en section
d'investissement) qui s'élèvent en 2024 à :

- en dépenses : 695 996,72 €
 - en recettes : 254 079,85 €
- soit un solde négatif de - 441 916,87 €

Il est rappelé que l'affectation de résultats doit en priorité
couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
égal au total du résultat d'investissement de clôture et du solde
des restes à réaliser. En 2024, ce total est égal - 359 347,30 €.

Ainsi, sur l'excédent de fonctionnement, au moins 359 347,30 € doivent être affectés en recettes d'investissement pour couvrir ce besoin de financement.

Cependant, il est rappelé que certaines dépenses d'investissement initialement prévues en 2024 (par exemple, le solde des travaux du complexe culturel) n'ont pas été appelées. Le paiement de ces dépenses en 2024 aurait augmenté le besoin de financement de la section d'investissement. Ces dépenses inscrites dans une autorisation de programme n'ont pas été reprises dans les restes à réaliser 2024, mais réinscrites au budget primitif 2025. Par ailleurs, il convient aussi d'autofinancer la couverture par le budget principal du déficit d'investissement du budget annexe Lotissement.

Il est donc proposé d'affecter une part plus importante de l'excédent de fonctionnement constaté en 2024 à la couverture des dépenses d'investissement 2025.

L'affectation des résultats 2024 serait donc la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

82 569,57 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

1 000 000,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

392 276,35 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Ce projet d'affectation des résultats a été présenté à la Commission des Finances le 23 juin 2025.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ *APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget principal proposée ci-dessus.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE